

Fonds thématiques

Dispositions complémentaires aux principes généraux

Le Département accompagne financièrement les bénéficiaires dans leurs projets d'investissement structurants des collectivités.

Le projet est étudié dans sa globalité, et devra respecter les exigences et les normes règlementaires et techniques (accessibilité des personnes à mobilité réduite aux espaces et équipements publics...).

Bénéficiaires

- communes
- EPCI

Thématiques éligibles

- Équipements sportifs,
- Équipements socioculturels,
- Équipements de santé,
- Groupes scolaires, structures petite enfance,
- Secours à la personne,
- Patrimoine historique (classé, inscrit, non classé)
- Aménagements touristiques

Conditions d'attribution

Selon la nature du dossier, la demande fera l'objet d'une instruction simple, ou plus complexe, par une analyse approfondie et coordonnée avec d'autres services du Conseil départemental, et/ou l'association de partenaires le cas échéant, pouvant prolonger les délais d'instruction (*cf. Principes généraux*).

Outre les conditions administratives d'éligibilité, l'examen des dossiers complets et éligibles sera assuré par la commission organique compétente, en se basant sur des critères objectifs permettant d'évaluer la pertinence du projet, la capacité financière du demandeur, le niveau de co-financement, la faisabilité du projet. Elle sera compétente pour apprécier si un soutien financier du Département est pertinent et souhaitable sur le projet. Selon la nature et l'importance du projet, le porteur pourra être invité à présenter son dossier devant la commission.

Nature et montant de l'aide

Montant plancher de la dépense éligible HT	150 000 €
Taux d'aide maximum	20%
Montant minimal de subvention	30 000 €
Montant maximal de subvention	200 000 €

Conseils et accompagnement

→ **Service « Aides et partenariats avec les collectivités »**

Centre administratif départemental
Cours Marcel Baron
52000 CHAUMONT
Tél : 03.25.32.86.16
Mail : dat.communes@haute-marne.fr

Guide des aides : <https://haute-marne.fr/les-demarches-en-ligne/guide-des-aides/>
Plateforme eSubventions : <https://e-subventions.haute-marne.fr/Extranet>

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
1 rue du Commandant Hugueny
CS 62127
52905 CHAUMONT Cedex 9